

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté nº 2023-04-11

## Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** : **VU** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une habitation à Gouville, commune historique de Mesnils-sur-Iton (27 240), route de Saint Denis.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup>: Suite au permis de construire n°027 198 21 10018 accordé le 22 juillet 2021, une maison d'habitation a été construite en 2023 sur la parcelle 293 ZE 145.
- ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.
- ARTICLE 3: L'habitation sur le terrain sis route Saint Denis, parcelle 293 ZE 145 est numérotée 18 à compter de ce jour.
- ARTICLE 4 : La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.
- ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 24 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230424-2023-04-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023 Notification : 26/04/2023



Le maire
Colette BONNARD